

# Pass Mutuelles

**Prenez soin de vous  
avec une complémentaire santé**



**Les étudiants boursiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent bénéficier d'une aide de la Région pour financer leur complémentaire santé.**

## De quoi s'agit-il ?

Le Pass Mutuelles est une aide de la Région d'un montant de **100 euros pour financer la complémentaire santé.**

Objectif : réduire le coût du contrat de complémentaire santé sur le niveau de garantie de son choix.

## Quels bénéficiaires ?

**Les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux** délivrée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

**Les étudiants bénéficiant d'une bourse (ou indemnité) régionale d'études.**

### À noter

Les étudiants bénéficiant de la Complémentaire santé solidaire, ou étant ayant droit de la complémentaire santé d'un parent ne peuvent pas bénéficier du Pass Mutuelles.



  
**PASS MUTUELLES**

## Quelles démarches pour en bénéficier ?

**1** Souscrire auprès d'un des sept organismes de complémentaire santé qui ont été conventionnés par la Région :

- HEYME ;
- LMDE (La Mutuelle Des Étudiants) ;
- YVON solution du groupe VYV ;
- Solimut Mutuelle de France ;
- Aésio mutuelle ;
- Groupe France Mutuelle ;
- La Mutuelle familiale.

**2** Réunir toutes les pièces à fournir à la mutuelle :

- Une attestation de bourse ;
- Un justificatif d'inscription en établissement d'enseignement supérieur ou en institut de formation sanitaire ou sociale ;
- Une attestation de non-éligibilité (ou celle des parents) à la Complémentaire santé solidaire, ou une attestation sur l'honneur signée par l'étudiant (ou les parents) accompagnée de l'avis d'imposition (ou celui des parents).

**3** Se rapprocher de l'organisme de complémentaire santé de son choix.

## Contact et infos

[maregionsud.fr/pass-mutuelles](http://maregionsud.fr/pass-mutuelles)  
[pass-mutuelles@maregionsud.fr](mailto:pass-mutuelles@maregionsud.fr)

Tél.: **04 91 57 55 04**